

# HUG et droit aux vacances

Les SSP dénonce depuis plusieurs années le manque d'effectifs dans les unités de soins. Cette situation engendre une dégradation de la qualité des soins et des conditions de travail.

Cela s'accompagne d'une importante augmentation des absences (plus de 11%) et d'une forme de précarité car le personnel intérimaire est en augmentation.

Pour ce faire, les HUG profitent de la prédisposition du personnel soignant à se sacrifier pour les patients. Mais il y a des limites à ne pas dépasser !

Et une de ces limites ce sont les vacances : le personnel soignant a le droit de passer du temps avec sa famille.

## Vos droits aux vacances

En 2002, les syndicats et la direction des HUG ont signé un accord qui prévoyait ceci pour les vacances :

### 5. Remplacements pour les vacances

Dès 2003, dans les unités et services qui n'ont pas encore établi cette mesure, mise à disposition de remplacements visant à faciliter au personnel qui le souhaite au moins *trois semaines consécutives de vacances entre mi-juin et mi-septembre*.

Cet accord est respecté dans la plupart des services de l'administration et du département d'exploitation.

## L'accord n'est pas respecté dans les soins

Dans les unités de soins, sauf l'année qui a suivi la signature de l'accord, cette mesure n'est pas respectée.

En effet, le plus souvent il est accordé au personnel soignant au maximum deux semaines de vacances en été.

Or, le manque de personnel soignant s'aggrave et les départements médicaux « serrent la vis » pour les vacances.

Au département de chirurgie, le personnel soignant a reçu des consignes pour s'auto-limiter dans ses demandes de vacances. Le département impose une limitation du nombre de soignants qui peuvent partir en vacances en même temps.

Le manque de personnel étant très important, certains IRES proposent même que le personnel travaille le week-end avant ou après la semaine de vacances !

## Inégalité de traitement

Cette pression exercée contre le personnel soignant constitue une inégalité de traitement.

En effet, la plupart des collègues non-soignants peuvent prendre 3 semaines de vacances en été et la hiérarchie ne leur demande pas de travailler le week-end avant de partir en vacances ou celui avant de recommencer à travailler.

## Calculez les effectifs des unités de soins !

L'origine de cette énorme pression est le manque d'effectifs.

Nous vous proposons de les calculer afin de démontrer que votre service manque de postes et que cela engendre des restrictions pour les vacances.

La formule pour calculer les postes nécessaires a été validée par la direction. Elle est la suivante : **pour un poste de travail de 8 heures de travail 365 jours par année, il faut 1.8 poste.**

Pour calculer les **postes de nuit, il faut ajouter le 15% de récupération** pour l'ensemble de l'horaire.

Comparez l'effectif nécessaire avec le nombre des postes fixes qu'il y a réellement dans votre service.

**Faites vos calculs ou contactez-nous (D. Andenmatten) pour vous aider !**

## Défendez votre droit aux vacances

Votre droit aux vacances est bafoué. Si vous ne réagissez pas, la situation continuera à se dégrader.

En effet, les HUG comptent sur la bienveillance du personnel soignant pour continuer à faire des économies et même des bénéfices.

Or, nous sommes dans un hôpital public dont la mission est de soigner des patients et non pas de faire de bénéfices.

N'acceptez pas le « quota » que votre hiérarchie vous impose ! Regroupez-vous et contactez-nous !

## Nous contacter, vous informer :

David Andenmatten, groupe SSP-HUG, 076 615 50 68

Sabine Furrer, secrétaire syndicale, [s.furrer@sspge.ch](mailto:s.furrer@sspge.ch)

Martin Malinovski, terrain, 076 576 8420

Web : <https://geneve.ssp-vpod.ch/secteurs/sante/hug/>

Facebook : [facebook.com/ssp.geneve](https://facebook.com/ssp.geneve)

Vous syndiquer en ligne : <https://geneve.ssp-vpod.ch/nous-rejoindre/adhesion/>